



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 SEPTEMBRE 2023



Village de
Sainte-Pétronille

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du village de Sainte-Pétronille, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le mardi 26 septembre 2023 à 19 h, sous la présidence de monsieur Jean Côté, maire.

Secrétaire d'assemblée : Nathalie Paquet, directrice générale et greffière-trésorière

Sont présents(es) à cette séance et forment le quorum requis par l'article 147 C.M.

M. Jean Côté
Mme Lyne Gosselin
M. Claude Archambault
M. Éric Bussière
M. Alain Laroche
M. Yves-André Beaulé

Absence motivée : Mme Lison Berthiaume

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et mot de bienvenue du président
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et présentation du règlement 455 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts
4. Avis de motion et présentation du règlement 456 concernant l'établissement et l'administration des réseaux d'égouts
5. Avis de motion et présentation du règlement 457 concernant le branchement aux réseaux d'égouts
6. Avis de motion et présentation du règlement 458 concernant les clapets antiretours — réseaux d'égouts
7. Période de questions
8. Levée de la session

1. Ouverture et mot de bienvenue du président

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le maire et celui-ci souhaite la bienvenue à tous

133-09-2023

2. Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par Éric Bussière et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

134-09-2023

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 SEPTEMBRE 2023

3. Avis de motion et présentation du règlement 455 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts

Il est, par la présente, donné avis de motion et dépôt, par Éric Bussière, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement numéro 455 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts ;

Une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil, ce qui permet la dispense de la lecture ;

Des copies du projet de règlement sont disponibles en version papier à la maire de Sainte-Pétronille et en version électronique sur le site Internet de la municipalité.

135-09-2023

4. Avis de motion et présentation du règlement 456 concernant l'établissement et l'administration des réseaux d'égouts

Il est, par la présente, donné avis de motion et dépôt, par Yves-André Beaulé, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement numéro 456 concernant l'établissement et l'administration des réseaux d'égouts ;

Une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil, ce qui permet la dispense de la lecture ;

Des copies du projet de règlement sont disponibles en version papier à la maire de Sainte-Pétronille et en version électronique sur le site Internet de la municipalité.

136-09-2023

5. Avis de motion et présentation du règlement 457 concernant le branchement aux réseaux d'égouts

Il est, par la présente, donné avis de motion et dépôt, par Éric Bussière, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement numéro 457 concernant le branchement aux réseaux d'égouts ;

Une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil, ce qui permet la dispense de la lecture ;

Des copies du projet de règlement sont disponibles en version papier à la maire de Sainte-Pétronille et en version électronique sur le site Internet de la municipalité.

137-09-2023

6. Avis de motion et présentation du règlement 458 concernant les clapets antiretours — réseaux d'égouts

Il est, par la présente, donné avis de motion et dépôt, par Alain Laroche, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement numéro 458 concernant les clapets antiretours — réseaux d'égouts

Une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil, ce qui permet la dispense de la lecture ;

Des copies du projet de règlement sont disponibles en version papier à la maire de Sainte-Pétronille et en version électronique sur le site Internet de la municipalité.



No de résolution
ou annotation

138-09-2023

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 SEPTEMBRE 2023

7. Période de questions

Une période de questions a lieu.

8. Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Éric Bussière, de lever la séance pour clore l'assemblée ordinaire, il est 19 h 20.

Adopté à l'unanimité

Certificat de la greffière-trésorière

Je soussignée, madame Nathalie Paquet, greffière-trésorière du Village de Sainte-Pétronille, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Nathalie Paquet, Directrice générale/greffière trésorière

Je soussigné, monsieur Jean Côté, maire du Village de Sainte-Pétronille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Côté, Maire